

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260408-VI-DEL-2026-036-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

Vu la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile prévoit dans son article 13,

Vu le décret d'application n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de Conseiller municipal correspondant incendie et secours,

Considérant que le correspondant incendie et secours a un rôle déterminant dans la prévention des incendies majeurs et la réaction aux événements auxquels la Collectivité pourrait être confrontés

Après en avoir délibéré,

- Procède à l'élection d'un correspondant incendie et secours, à bulletins secrets.

Est candidat :

- M. El Hadji Assane SARR

A obtenu :

- 27 voix
- 7 abstentions

Est proclamé élu :

- M. El Hadji Assane SARR



Gilles BAYART
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :10 AVR 2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.